

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal provisoire, à sa séance ordinaire du 19 janvier 2026, a adopté le règlement numéro 02-26 ayant pour objet d'établir l'heure et les règles internes des séances du Conseil de la municipalité d'Hébertville.

Les personnes désireuses d'en prendre connaissance pourront le faire au bureau municipal du secteur Saint-Bruno durant les heures normales de bureau, soit :

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 16 h 00
et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00

DONNÉ À HÉBERTVILLE, CE 23^{ième} JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.


Rachel Bourget, d. g.
et greffière-trésorière